

Burundi/Covid-19 : Masques de protection aux chauffeurs et convoyeurs de bus

PANA, 29 juillet 2020 L'Association des transporteurs du Burundi impose le masque de protection contre la COVID-19 Bujumbura, Burundi - Les chauffeurs et convoyeurs de bus de transport en commun ont reçu, mercredi, des masques de protection contre le Coronavirus (Covid-19) dont le port sera obligatoire « sous peine de sanctions disciplinaires », avise le président de l'Association des transporteurs du Burundi (ATRABU), Bosco Minani.

L'opération a débuté par Bujumbura, la capitale économique du Burundi où chaque affilié est vu remettre des masques de protection lavables et ainsi conservables pour une assez longue durée, selon la même source. L'association compte étendre l'opération de distribution de masques de protection aux autres chauffeurs et convoyeurs de bus de l'intérieur du pays. Les transports en commun fonctionnaient jusque-là, à la gare, sans mesures particulières de protection contre le virus. A la grande gare routière de Bujumbura, un simple dispositif de lavage des mains à l'eau propre et au savon a été mis en place, mais peu de passagers s'inclinent sur le lavabo pour se purifier, observe-t-on. Plus vainement encore, obligation avait été faite aux transporteurs de désinfecter, tous les jours, les bus afin de rassurer les usagers face au coronavirus. La mesure gouvernementale n'a été suivie d'effet, faute de moyens, se défendent-ils, ces transporteurs et propriétaires de bus dont une place assise varie entre 400 et 500 francs burundais (moins d'un centime du dollar américain). La distanciation sociale est tout aussi difficile à faire respecter dans des mini-bus de type Hyace et Coaster les plus utilisés pour le transport en commun au Burundi. Prévue pour trois à quatre passagers par siège, ces "boîtes de sardines" ne démarrent pas sans faire le "trop plein" d'au moins quatre à cinq personnes par place assise, observe-t-on. S'agissant encore des mesures barrières contre le Coronavirus au Burundi, le port de masque de protection relève de la conscience individuelle, de manière générale. Des personnes arborant le masque sont marginales et marginalisées par ceux qui les croient porteuses du virus, en se voilant ainsi la face. La pandémie a pourtant progressé dangereusement depuis le premier cas officiellement déclaré, en fin mars dernier dans le pays. A la date du 27 juillet, le Burundi a enregistré la 378^e personne répondant aux signes du Coronavirus. Par ailleurs, la répartition géographique de la pandémie indique que neuf des 18 provinces du Burundi sont affectées par la pandémie, à des degrés divers. La ville de Bujumbura, plus d'un million d'habitants, passe pour le principal réservoir du virus.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});